



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3437

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Construction d'un giratoire au carrefour chemin Petit et avenue Général de Gaulle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3437**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Construction d'un giratoire au carrefour chemin Petit et avenue Général de Gaulle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement du carrefour entre le chemin Petit et l'avenue Général De Gaulle a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

L'avenue Général de Gaulle est un axe prioritaire pour les habitants du Val de Saône en direction de Lyon.

On constate, au niveau du carrefour avec le chemin Petit :

- la présence de feux tricolores qui pénalise les tournes à gauche,
- une chaussée en mauvais état,
- une construction immobilière qui présentait un emplacement réservé en vue d'une rétrocession à la Métropole pour aménagement du carrefour,
- la présence des lignes de bus S5, 70, 33, 9, 77, qui elles aussi dégradent la fluidité de la circulation.

**II - Caractéristiques du projet**

L'objectif de ce projet est la création d'un giratoire à la place des feux existants, en vue de fluidifier la circulation automobile notamment aux heures de pointes.

Le projet prévoit :

- la régularisation foncière d'environ 444 m<sup>2</sup> sur la propriété cadastrée sous le numéro 390 de la section AI,
- la mise en conformité d'un point de vue de l'accessibilité de 2 arrêts de bus sur le chemin Jean Petit,
- le déplacement d'un arrêt de bus sur l'avenue Général de Gaulle. Le repositionnement de celui-ci sur une deuxième voie d'entrée au giratoire, juste avant le cédez le passage dans le sens nord/sud,
- la création d'un trottoir continu sur le chemin Jean Petit et sur l'avenue Général de Gaulle,
- la création d'un espace vert planté afin de garantir un aspect végétalisé de l'aménagement,
- la réfection des revêtements des trottoirs et de la chaussée,
- l'insertion des cycles dans l'aménagement sur le chemin Petit afin de relier la voie Verte.

**III - Coût**

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 1 044 500 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Une autorisation de programme de 5 500 € TTC a déjà été mise en place au titre de l'autorisation de programme Etudes.

#### **IV - Gestion future coûts induits**

Après consultation des services urbains gestionnaires de la Métropole, l'estimation des coûts d'entretien s'élève à 9 862 € TTC/an. Le surcoût par rapport à ce qui est réalisé aujourd'hui s'élève à 2 788 € TTC/an.

#### **V - Calendrier prévisionnel**

Les travaux de voirie se dérouleront d'août 2019 à mars 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'aménagement du carrefour entre le chemin Petit et l'avenue Général de Gaulle à Caluire et Cuire.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie, pour un montant de 1 044 500 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € TTC en dépenses 2019,
- 544 500 € TTC en dépenses 2020 sur l'opération 0P09O5316.

Le montant de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 1 050 000 € TTC pour le budget principal en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 5 500 € TTC à partir de l'autorisation de programme Etudes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**